

Ligue de Ball Trap Région Sud – PACA

Compte-rendu de l'assemblée générale du 27/01/2024

Mot du président :

Le président présente ses vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année.

Remerciements :

Le président remercie le comité régional, les présidents de club, les arbitres, le web master et l'ensemble des participants pour le bon fonctionnement de notre ligue tout au long de l'année. Il remercie aussi le club de Signes qui, comme chaque année, met à disposition son barnum.

Participations des clubs :

Le président Éric Martel remercie les personnes présentes à la réunion.

Minute de silence :

Une minute de silence est requise pour nos défunts.

Approbation des comptes de l'AG 2023

Le président présente les comptes de la ligue qui sont approuvés à l'unanimité.
Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l'ensemble des votants.

Rapport financier :

Présentation du rapport financier par le président qui est immédiatement approuvé.
Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l'unanimité

Résultats sportifs :

Tous sportifs ayant obtenu en 2024, un podium national ou international & les Clubs France, seront gratifiés d'un chèque de 150 €, ce chèque à leur nom sera remis au président du club intéressé.

LIGUE DE BALL TRAP PACA- REGION SUD
Compte rendu AG 2024 du 27/01/24

Championnats de ligue :

Comme l'an passé Éric Martel précise aux clubs désireux d'obtenir une compétition des championnats de la ligue, que ces derniers devront prendre à leur charge, avec un personnel compétent, la gestion du logiciel HKTRAP, car à ce jour personne n'a postulé pour remplacer notre ami José Ramos au poste « informatique et communication ».

A la demande des présidents de club la condition d'aide aux tireurs est reconduite pour les championnats de la ligue 2024, la ligue reversera au club une dotation d'une valeur de 100€ à valoir en plateaux ou série pour le premier de chaque catégorie et ce pour l'année en cours.

La demande est approuvée à : contre : 0, abstention : 0, pour : l'unanimité.

Le président regrette, qu'à l'exception du club de Signes, les résultats des tireurs ayant fait un podium en 2023 ne lui soient pas parvenu avant la réunion.

Pour 2024 il sera impératif d'envoyer par mail à la ligue les résultats des championnats pour que les dotations soient validées

Licences Annuelles et Journalières :

Nous sommes en augmentation de nos licences : 2022 : 2756 et 2023 : 3765

Cette année les licences sont dématérialisées, il est possible, sur votre licence, d'insérer une photo mais cette dernière n'est pas obligatoire.

Concernant les autorisations de tir licences journalières chaque club est responsable et doit consulter le site de la FFBT avant d'établir une autorisation de tir.

Pour mémoire : Tireur handicapé

Concerne les tireurs handicapés deux possibilités sont mises en évidence.

1/ Le tireur qui se présente en précisant qu'il est handicapé ou pour le tireur dont le handicap est visible « certificat médical à l'appui » doit passer devant une commission de la FFBT pour définir le degré du handicap avant de pouvoir pratiquer le tir et donc avoir une autorisation de tir journalière. Il faut noter que les handicapés en chaise roulante ne sont autorisés à pratiquer que la discipline FU.

2/ Pour les handicapés qui ne présentent pas un handicap visuel et dans le cas où l'intéressé ne déclare pas son handicap, les présidents de Club, ne sont pas tenus pour responsables. Dans ce cas il est considéré comme tireur lambda et peut pratiquer avec une autorisation de tir journalière jusqu'à preuve du contraire (maxi deux par an).

Arbitre régional :

Nous devons mettre en place des arbitres de club, Éric Martel demande au responsable de club d'œuvrer en la matière.

Les candidatures sont à soumettre au responsable régional Mr Fabre.

LIGUE DE BALL TRAP PACA- REGION SUD
Compte rendu AG 2024 du 27/01/24

Ecole de tir et nouveaux diplômés 2024 :

Diplôme d'entraîneur :

Dans le courant de l'année 2023 Mr Marty, référent national en la matière a procédé à la mise en place de 4 stages d'entraîneur de club.

Pour les personnes intéressées par le statut d'entraîneur de club, elles devront se rapprocher de Mr Thierry Berthet notre référent régional.

Site PACA :

Comme toujours, pour la communication sur notre site Web, il est demandé de se mettre en relation avec Michel Enjolras qui est notre référent en la matière.

Questions d'ordre juridique :

En ce qui concerne les nouvelles réglementations pour le remplacement du plomb par les billes d'acier notre ami et avocat Jean Paul PELISSIER se tient à votre disposition pour tous renseignements utiles ou complémentaires.

Vous pouvez le contacter : Port :06.19.47.77.60 - Mail : maitrepelissier@hotmail.fr

Questions Diverses

Notre président Jean Michel Moutoufis, présent à la réunion, nous rappelle que si les catégories nouvelles Seniors A & B ainsi que Dames A et B sont applicables pour les concours fédéraux les clubs ont libre choix de cette application pour leurs concours.

Madame Ranevo, licenciée de notre ligue, souhaite participer au fonctionnement de la ligue, le Président en a pris note, ce qui permettrait à notre ligue d'augmenter la parité « Hommes Femmes » ce que souhaitait vivement le ministère.

A la question posée : un tireur avec une assurance journalière doit il joindre un certificat médicale, la réponse de Jean Michel Moutoufis est qu'aujourd'hui le ministère ne le précise pas.

Il précise aussi que le tireur licencié sera assuré comme l'année précédente jusqu'au 31/01/2025 pour les entrainements mais ne le sera pas pour les compétitions.

Calendriers 2024 de la ligue :

Voir la pièce jointe au rapport

Clôture de l'AG à 12h00